



A l'attention de M. Jean CASTEX, Premier Ministre,
A l'attention de M. Olivier VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé,
A l'attention de M. Jacques BILLANT, Préfet de La Réunion
A l'attention de M. Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte
A l'attention de Mme Martine LADOUCKETTE, Directrice Générale de L'ARS de La Réunion
A l'attention de Mme Dominique VOYNET, Directrice Générale de L'ARS de Mayotte

Mesdames, Messieurs,

Il y a **URGENCE** !

La communauté médicale de l'île de La Réunion s'alarme de l'apparition probable de la variante sud-africaine du Sars-Cov-2 dans la zone Océan Indien et notamment aux Comores sur l'île de Mohéli.

Des médecins de terrain nous ont également alerté de l'arrivée de passagers en provenance des Comores, via Mayotte présentant des symptômes de la Covid-19 ainsi que d'autres voyageurs arrivant de pays étrangers via la Métropole ; Ces deux situations peuvent échapper ainsi aux mesures de mise en septaine applicables.

Nous nous réjouissons de la mise en place rapide des tests obligatoires pour l'arrivée à la Réunion en si peu de temps, mais certaines mesures nous semblent essentielles pour compléter le dispositif actuel.

Il nous apparaît donc indispensable :

- Que l'arrêté préfectoral n°2020-3700/CAB/BPA portant application d'une mesure de mise en septaine des personnes en provenance de pays étrangers entrant sur le territoire de « La Réunion », puisse également être mis en application sur le territoire de Mayotte,
- Que tout passager au départ des Comores soit mis en quarantaine à Mayotte :
 - Si voyageur asymptomatique : isolement de 7 jours avec test obligatoire à l'issue de l'isolement
 - Si voyageur symptomatique : fin de l'isolement suivant les critères de guérison,

- Que les passagers aux « multi-destinations » soient repérés (Mise en place d'une veille sanitaire à l'aéroport), dépistés avant leur retour à La Réunion et mis en quarantaine compte tenu du risque de la nouvelle variante,
- Que les nouvelles variantes du Sars-Cov-2 puissent être séquencées à La Réunion de façon urgente compte tenu de leur contagiosité très importante et de leur probable arrivée sur notre île,
- Qu'en l'absence d'une quatorzaine stricte à Mayotte, le test effectué à J4/J7 après l'arrivée à La Réunion soit rendu obligatoire,
- Qu'une augmentation de la capacité d' hébergement provisoire concernant l'isolement à La Réunion, les 50 places risquant fort d'être saturées, soit prévue.

Les particularités de La Réunion et de Mayotte et leurs fragilités imposent des mesures et des moyens spécifiques plus drastiques qu'en Métropole.

Le relâchement des mesures barrières compte tenu du faible nombre de nouveaux cas jusqu'à présent, les regroupements qui ont eu lieu malgré tout lors des fêtes de fin d'année, le retour de nombreux vacanciers ayant voyagé vers la Métropole et/ou l'étranger, nous font craindre une recrudescence importante des cas dans les semaines à venir.

L'arrivée d'une nouvelle variante plus contagieuse serait une catastrophe dans ces conditions.

La communauté médicale de l'île de La Réunion vous remercie de l'attention apportée à ses remarques.

La Communauté Médicale de la Réunion

La Présidente de l'URPS Médecins : Dr KOWALCZYK Christine

Le Président de l'URPS Infirmiers : M. DUVAL Alain

Le Président de l'URPS Pharmaciens : Dr CADET Éric

Le Président de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes : M. WAGNER Éric

La Présidente de l'URPS Orthophonistes : Mme LAVOGIEZ Amandine

Le Président de l'URPS Orthoptistes : M. KAROUTCHI Éric

La Présidente de l'URPS Pédicures-Podologues : Mme LIAFI Naïma

Le Président de l'URPS Sages-Femmes : Mme ETHEVE Lucie

Le Président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes : Dr SCHOSMANN Luc

Le Président de Tip@santé : Dr CADET Éric